



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
Séance du 8 septembre 2026

En Exercice : 15

L'An Deux Mille Vingt-Six,

Présents : 14

Le 8 septembre à dix-neuf heures

Votants : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2026, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Barbara BELAMY, Maire.

Présents : MM & MMES Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, Jocelyne ZAJEWSKI, Jean-Louis TANQUEREL, Adjoint au Maire, Catherine DENION, Danièle CRIDLING, Fabrice LETELLIER, Ghislain de BOISHÉBERT, Sonia BOUILLAND, Maxime CAGNIARD, Anne-Laure LETELLIER, Maxime FOUQUERAY, Adrien LE MAÎTRE, Conseillers.

Absent excusé : Mr Bruno DUPLESSIS

Pouvoir : Mr Bruno DUPLESSIS à Mr Ghislain de BOISHÉBERT

ORDRE DU JOUR

Madame Barbara BELAMY, Maire ouvre la séance à 19 h 00, réunion du conseil municipal

Rapporteur : La Maire

Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026

Désignation secrétaire de séance : Mme Danièle CRIDLING

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ayant été bien reçu par tous les membres, Madame Barbara BELAMY, Maire ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

Délibérations :

- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Douvres-la-Délivrande
- Suppression de la régie de recettes

Points d'actualités :

- Enquête publique PLUi-HM
- Bilan canicule
- Protocole transactionnel
- Candélabres : vols de cuivre
- Saint Ouen

Délibérations :

1. Renouveau des membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Douvres-la-Délivrande

Considérant qu'il convient de désigner neuf membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD Intercommunal de Douvres-la-Délivrande,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres et qu'il est proposé sur la liste en annexe les candidats,

Considérant que le vote a été fait à bulletin secret,

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code Electoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

COMMUNES	CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
PLUMETOT	Régine PIERRE-CHOLLET	15
SAINT-AUBIN-SUR-MER	Véronique GUYOMARD	0
MATHIEU	Mme HAUCOURT	15
LANGRUNE-SUR-MER	Françoise BERTON	15
BIEVILLE-BEUVILLE	Catherine LANCE	0
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE	Christine VASSE	15
BLAINVILLE-SUR-ORNE	Jennifer BENARD	0
LUC-SUR-MER	Claude CRENEL	0
BENOUVILLE	Gérard FOURQUET	15
BERNIERES-SUR-MER	Marie-Christine VANHEMS	0
COLLEVILLE-SUR-MER	Lyliane RENAULT	0
CRESSERONS	Stéphane EHRSAM	15
HERMANVILLE-SUR-MER	Christine MIOUX	15
LION-SUR-MER	Patricia ROSALIE	0
OUISTREHAM	Mme LEGAGNEUR	0
PERIERS-SUR-LE-DAN	Sonia BOUILLAND	15
SAINT AUBIN D'ARQUENAY	Laurence LAURENT	15

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la nomination des membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD Intercommunal de Douvres-la-Délivrande

2. Suppression de la régie de recettes

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R1617-1 à 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics.

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération n°2020-12 du 26 mai 2020 autorisant la création de la régie de recettes « Recettes diverses » ;

Vu l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 24 août 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **décide** de supprimer la régie de recettes « Recettes diverses » relative aux encaissements des produits des locations de la salle communale, des dons et des participations diverses.
- **décide** que la suppression de cette régie prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2027.
- **autorise** le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

3 votes contre : Mrs Fabrice LETELLIER et Bruno DUPLESSIS, Mme Jocelyne ZAJEWSKI

POINTS D'ACTUALITÉ

- Enquête publique PLUi-HM :

Aucune observation n'a été déposée par les habitants concernant leur avis sur le PLUi-HM depuis le 25 août.

L'enquête se termine le 14 octobre 2026.

- Bilan canicule :

Madame le Maire et Madame LE BON ont finalisé le plan de sauvegarde communal.

20 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

- Protocole transactionnel :

Le tribunal a demandé une médiation pour aboutir à un protocole afin de finaliser le dossier.

Désistement de l'ensemble des demandes liées à la présente instance.

- Candélabres : vols de cuivre :

Les travaux de remplacement du cuivre débiteront le 11 septembre. L'enquête est toujours en cours.

- Saint Ouen :

La fête de Saint-Ouen s'est globalement bien passée, Les maires voisins n'étaient pas présents cette année mais excusés.

3 nouvelles familles présentes.

Toujours autant de monde à la messe et au concert du soir.

Tour de table :

- Francis LETELLIER nous fait savoir que la fibre a été installée La Haute Rue.

- Anne-Laure LETELLIER se pose la question des travaux rue de l'Eglise, Madame le Maire lui répond qu'ils correspondent à la rénovation du caniveau.

Anne-Laure LETELLIER indique que le chemin du Fonds du Vas présente des trous.

- Maxime CAGNIARD nous fait part de la demande de M. Pascal BALASAKIS souhaitant reconduire en 2027 un rassemblement de voitures anciennes.

Jean-Louis TANQUEREL fait remarquer que la table de ping-pong n'est pas de niveau et que l'étiquette n'est toujours pas posée.

La balançoire est toujours hors service.

Plusieurs habitants lui ont demandé si la municipalité pouvait créer plus d'évènements annuels.

- Catherine DENION nous fait savoir que le café citoyen du jeudi matin n'a pas pérennisé.

Un échange citoyen prévu le vendredi soir n'a pas abouti.

- Jean-Louis TANQUEREL indique que le nom de la course Fernand LE MAITRE changera de nom l'année prochaine pour rendre hommage à la famille TAILLEFER et se prénommera Michel TAILLEFER.

- Danièle CRIDLING propose de refaire un point sur les heures où le bruit est autorisé sur la commune.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 1^{er} octobre à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 minutes.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance,

Danièle CRIDLING



Le Maire

Barbara BELAMY

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du - 1 OCT. 2026